

# Conseil Municipal du 13 janvier 2015

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
Mme PAIGNE	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN		X		M. GEMEY
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY	X			
M. LEMOINE	X			
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL	X			
Mme DUMAS	X			
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Mme PETIT

**PREAMBULE** : Intervention de M. GEMEY

Naissances :

- Ethan PEREIRA DA SILVA, né le 29 décembre 2014
- Sarah IDOUMGHAR, née le 30 décembre 2014
- Charles METAIS, né le 31 décembre 2014

**M. GEMEY rappelle les festivités de Noël (le Noël de la Municipalité, le cinéma organisé par le CCAS, les animations du marché et le Noël des enfants). Ces manifestations ont attiré beaucoup de monde.**

## 1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2014 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre dernier.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre dernier, les modifications suivantes sont apportées au compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 :

### 14) QUESTIONS DIVERSES :

M. ORANGE demande un point d'information sur la situation contractuelle de M. DAFFNIET, professeur de saxophone à l'Ecole de Musique.

**M. MALANDRIN est informé que M. DAFFNIET n'a pas assuré ses cours car il était en attente d'un nouveau contrat à la Commune de DOUDEVILLE. M. MALANDRIN a rencontré M. DAFFNIET : un accord avait été trouvé pour reprendre les cours avec un nouveau contrat qui lui a été adressé avec l'engagement d'honorer les heures de cours non effectuées pendant les vacances de février.**

**M. DAFFNIET a décidé de ne pas reprendre ses cours et a assigné la Commune aux Prud'hommes.**

### 17) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT DU 20/10/2014 :

M. DURÉCU et M. PERCHE s'étonnent que la Commission des travaux décide de l'achat des chalets avant le vote du Conseil Municipal.

**M. MALANDRIN précise que vu le peu de temps entre la réunion de Conseil Municipal et les Fêtes de Noël, il était nécessaire de passer commande avant ce jour afin d'obtenir la livraison des chalets pour le début du mois de décembre.**

### 20) VIREMENTS DE CREDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET VILLE 2014 :

M. DURÉCU, au vu de cette décision modificative, se demande où sont faites les économies de fonctionnement sur ce budget.

**M. ORANGE et Mme FICET s'interrogent sur les 8 000.00 euros de crédits budgétaires complémentaires sur l'article « maintenance ».**

**Il leur a été répondu qu'il s'agissait d'obtenir un équilibre de la ligne budgétaire globale afin de pouvoir régler les factures.**

**Mme FICET a demandé quelles factures étaient imputées sur le compte « Maintenance ».**

**Il lui a été répondu que les factures d'entretien des véhicules étaient imputées sur ce compte.**

**Mme FICET a ajouté que ce type de dépenses n'allait pas dans ce compte.**

Mme GUENOUX et M. FORTIN souhaitent que la Commune honore le plus de factures reçues en 2014 sur l'exercice 2014, grâce à cette décision modificative. De plus, ils précisent qu'au moins deux mois de factures de l'année 2013 ont été mandatés sur l'exercice 2014.

**Vote du Conseil Municipal :**

Après modifications, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la séance du 20 novembre dernier.

**2) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2014 :**

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre dernier.

**Vote du Conseil Municipal :**

M. ORANGE s'étonne que nous connaissions la marque du véhicule du minibus avec le compte-rendu du Conseil Municipal.

M. MALANDRIN lui répond que la marque du véhicule est imposée par la fédération de football et M. GEMEY précise qu'afin d'obtenir cette subvention ce choix est imposé (la fédération de football prend en charge 50 % de la subvention totale).

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour et une abstention (Mme FICET absente à cette séance), adoptent le compte-rendu de la séance du 19 décembre dernier.

**3) POPULATION LEGALE DE DOUDEVILLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 :**

Nous avons reçu une correspondance de l'INSEE nous informant de la nouvelle population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les populations légales sont actualisées tous les ans par l'INSEE, entre deux recensements de la population.

La population légale de DOUDEVILLE au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 2 641 habitants.

Elle était de 2 650 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**4) SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS – PARTICIPATION COMMUNALE 2015 :**

Nous avons reçu les documents budgétaires concernant notre participation pour l'exercice 2015 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.

Notre participation pour 2014 s'élevait à 26 136.91 euros, fiscalisée.

Pour mémoire, notre participation pour l'année 2013 était de 26 318.82 euros fiscalisée.

Les Bassins Versants nous indiquent que le montant prévisionnel de la participation pour l'exercice 2015 serait équivalent à celui de 2014 (sauf modification lié à la répartition avec la règle des 3 tiers : potentiel fiscal, surface, population).

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal 2015**.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal décident de retenir l'option :

- fiscalisation de la participation
- ou
- l'inscription au budget primitif communal 2015

Pour la participation communale 2015 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de fiscaliser la participation communale au Syndicat Mixte des Bassins Versants pour l'exercice 2015.**

**5) CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SDIS – EXERCICE 2015 :**

Nous avons reçu une correspondance du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime, nous informant du montant de notre participation au titre de l'exercice 2015.

Le montant de la participation pour l'année 2015 est de 37 757.00 euros, à l'identique du montant demandé en 2014.

La Commune bénéficie d'un abattement de 2 000.00 euros. Cette minoration de la contribution consiste en un abattement de 1 000.00 euros par sapeur-pompier volontaire sous réserve que la Commune ait signé une convention de disponibilité des agents avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Cette somme sera inscrite au budget primitif communal 2015, à l'article 6553 – service incendie.

**Commentaires du Conseil Municipal :**

**M. DURÉCU demande combien la Commune a de sapeurs-pompiers volontaires dans ses effectifs.**

**M. MALANDRIN lui répond que la Commune dispose actuellement de deux sapeurs-pompiers volontaires : Ludovic FERVIN et Mickael VASSE.**

**6) VIREMENT DE CREDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET VILLE 2014 :**

<b>BUDGET VILLE 2014</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>065 – Autre charges de gestion courante</b>		<b>+ 34 580.00</b>
657362– CCAS		+ 34 580.00
<b>011 – Charges à caractère général</b>		<b>- 24 750.00</b>
60611 - EAU		- 3 700.00
60621 - COMBUSTIBLES		- 5 100.00
60622 - CARBURANTS		- 8 000.00
60633 – FOURNITURES DE VOIRIE		- 7 950.00
<b>012 – Charges de Personnel</b>		<b>- 4 290.00</b>
6451 – COTISATION AUX URSSAF		- 2 980.00
6454 – COTISATION AUX ASSEDIC		- 1 310.00
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>- 230.00</b>
6531 - INDEMNITES		- 230.00
<b>66 – Charges financières</b>		<b>- 4 670.00</b>
66111 - INTERETS REGLES A L'ECHEANCE		- 4 670.00
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>- 640.00</b>
673 – TITRES ANNULES		- 190.00
678 – AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		- 450.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent les virements de crédits.**

**7) INAUGURATION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES « O COMME 3 POMMES » :**

Les membres du Conseil Municipal sont cordialement à l'inauguration de la Maison d'Assistants Maternelles « O comme 3 pommes », le vendredi 16 janvier 2015 à 18h30 au 51, rue Pierre Lamotte.

Les responsables de l'association souhaitent une réponse avant le 12 janvier 2015 :

Par mail [mam.ocomme3pommes@hotmail.fr](mailto:mam.ocomme3pommes@hotmail.fr)

Ou par téléphone au 02.35.56.76.41

### **8°) REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE LA TRÉSORERIE**

Nous avons été avertis le mardi 06 janvier dernier que la chaudière de la trésorerie était tombée en panne.

La chaudière n'étant pas réparable (avis de deux sociétés : Bichet et Eiffage), nous avons demandé des devis pour le remplacement de celle-ci.

Ces devis vont être présentés en réunion de Conseil Municipal.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de retenir par principe un devis.

Cependant, afin de pouvoir obtenir une subvention, il va être demandé à Monsieur Pierre LECOUTEY, Conseiller en Énergie Partagé, de nous aider dans le choix de cette chaudière. Si, le devis retenu initialement, ne permettait pas de réduction énergétique significative, et donc n'était pas retenu par Monsieur LECOUTEY, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis désigné.

Monsieur le Maire s'engage à inscrire cette dépense sur le budget d'investissement 2015 au programme 130 « travaux bâtiments communaux ».

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. METAIS présente les devis reçus en mairie pour ce remplacement de chaudière.**

**M. ORANGE demande s'il serait opportun de passer au gaz ce bâtiment.**

**M. METAIS lui répond qu'il faut trois mois pour ce type de branchement et qu'au niveau du prix se serait équivalent.**

**M. ORANGE pense que ce serait tout de même plus avantageux.**

**M. MALANDRIN précise que la chaudière chauffe actuellement que les locaux de la trésorerie et non plus l'ensemble du bâtiment comme auparavant.**

**M. MALANDRIN ajoute qu'il a déjà reçu un courrier des services fiscaux de ROUEN nous demandant d'intervenir dans les plus brefs délais.**

**M. DURÉCU serait étonné que M. LECOUTEY oriente son choix sur une chaudière fioul, car il prône plutôt le gaz.**

**M. MALANDRIN explique que si cette panne était intervenue en septembre, nous aurions opté pour le gaz mais maintenant nous sommes en plein hiver. Il propose que le Conseil Municipal retienne le devis le moins cher, c'est-à-dire celui de la société ROBITAILLE et si**

**M. LECOUTEY s'y oppose, M. MALANDRIN propose que la Commission des travaux entérine le choix proposé par M. LECOUTEY suite à l'étude qu'il diligentera dans les locaux de la trésorerie.**

### **9) REORGANISATION DES SERVICES :**

Après avoir constaté les consommations importantes d'électricité au local de la Police Municipale (chauffage électrique), il nous ait apparu opportun de réfléchir à une nouvelle redistribution des services.

C'est ainsi que la Police Municipale va être transférée au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville dans les deux petits bureaux occupés actuellement par la bibliothèque et par des permanences.

Pour des raisons d'accessibilité et d'économie d'énergie, le CCAS va intégrer le 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville dans les locaux aujourd'hui occupés par la bibliothèque.

La bibliothèque sera transférée dans les locaux occupés aujourd'hui par les Syndicats intercommunaux, ces derniers intégrant l'ex appartement de fonction du Policier Municipal.

Les travaux, qui restent minimes, seront réalisés par les employés communaux :

- Dans l'ancien appartement de fonction du Policier Municipal :
- Percement de la cloison entre la cuisine et la salle à manger, de manière à créer un espace plus important pour les bureaux.
- Fermeture de la salle de séjour pour obtenir plus de confidentialité.

Après accord des Syndicats Intercommunaux, la convention qui nous lie restera identique et les Syndicats se chargeront néanmoins de l'entretien des locaux. Les frais de transfert de la ligne téléphonique seront pris en charge par la Commune.

Au niveau des Syndicats, les seuls travaux réalisés seront une couche de peinture de manière à rendre les locaux plus accueillants.

### **Commentaires du Conseil Municipal :**

**M. ORANGE se demande pourquoi la Police Municipale aurait besoin de deux bureaux.**

**M. MALANDRIN précise qu'un bureau sera occupé par le Policier Municipal et le 2<sup>ème</sup> bureau servira pour le stockage du matériel de la prévention routière.**

**M. DURÉCU demande si les syndicats intercommunaux occuperont l'ensemble de l'appartement.**

**M. MALANDRIN lui répond qu'ils occuperont le rez-de-chaussée de l'appartement soit deux pièces. Ils occuperont aussi une pièce au 1<sup>er</sup> étage et la salle de bains pour les archives. Trois autres pièces seront réservées pour la Commune : le centre de loisirs pourra stocker une partie de son matériel actuellement entreposé à l'école élémentaire et les services techniques pourront aussi stocker des produits d'entretien.**

**M. DURÉCU fait deux remarques :**

- Il n'est pas persuadé que le déplacement de la bibliothèque hors du centre-ville soit pertinent, notamment au niveau de l'attractivité auprès des personnes qui la fréquente.
- De même pour la police municipale : le choix d'un bureau à l'étage de l'Hôtel de Ville ne lui semble pas pertinent.

**Mme FICET s'interroge sur l'accessibilité du nouveau lieu qui accueillera la bibliothèque municipale.**

**M. MALANDRIN lui répond qu'il a trois marches pour accéder aux bureaux actuels.**

**M. DURÉCU lui répond qu'il y a plus de trois marches.**

**M. METAIS précise qu'une rampe pourrait être envisagée.**

**M. MALANDRIN précise que l'accessibilité des bâtiments communaux est programmée pour la fin de l'année 2015.**

**Concernant le poste de police municipale, les coûts de chauffage sont exorbitants et il est difficile d'isoler ce bâtiment actuellement.**

**M. DURÉCU demande la destination future du local du poste de police municipale.**

**M. MALANDRIN lui répond qu'il pourra être utilisé « aux beaux jours ».**

**Et concernant la bibliothèque, M. MALANDRIN ajoute que son futur emplacement permettra de mutualiser des actions avec les écoles.**

**Mme FICET demande ce que deviendront les locaux actuellement utilisés par le CCAS.**

**M. MALANDRIN lui répond que le rez-de-chaussée sera toujours utilisé par les activités périscolaires ainsi que par l'école maternelle. En ce qui concerne l'étage, cette question reste à étudier.**

**Dans la même réflexion, M. MALANDRIN a demandé par écrit à deux reprises à l'infirmière de la Croix Rouge, qui utilise actuellement un local beaucoup trop grand et très cher pour notre Commune, de réfléchir à une nouvelle solution, afin de faire des économies.**

## **10) POINT SUR LE CENTRE DE TRI : ETAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS DE LOCATION EN COURS :**

### **Commentaires de M. MALANDRIN**

**M. MALANDRIN informe les membres du Conseil Municipal que les locaux ont été rendus en bon état avec une remise en état des éléments détériorés.**

**M. MERIT précise qu'il reste cependant un panneau de grillage à remplacer ainsi qu'un moteur de volet à changer.**

**A ce jour, quatre propositions pour la destination future de ce local :**

**- Une entreprise de DOUDEVILLE qui souhaite s'installer et acheter les locaux. Cette société ne générera pas plus d'emploi qu'aujourd'hui.**

**- L'établissement GRENIER d'HARCANVILLE (M. DELASSUS), qui travaille pour la société LEPICARD.**

**La société a un bail en cours de finalisation (dans 6 à 8 mois) pour leurs locaux actuels. Un rendez-vous en mairie a été fixé jeudi prochain.**



**La société propose l'achat du bâtiment pour agrandir sa surface et proposer des emplois.**

**- M. PAWLAK (société FPSTER), société de stérilisation.**

**Proposition de location et achat du local par la suite.**

**- Société PELICAN ROUGE : société filiale d'un groupe britannique qui assure la distribution du café sur les autoroutes. Cette société souhaite une installation rapide dans les locaux et serait intéressée par une location du bâtiment.**

**Cette prospection se fait en collaboration avec les services de Seine Maritime Expansion.**

**La société déjà implantée à DOUDEVILLE n'est pas connue des services de SME et nous n'avons donc pas eu d'avis de SME la concernant.**

**Selon SME, la société qui se révélerait la plus intéressante pour DOUDEVILLE et son développement serait l'entreprise de M. GRENIER.**

**Concernant la société de M. PAWLAK, l'entreprise est nouvelle et travaille sur un concept lui aussi nouveau. La société essaye de s'implanter depuis 18 mois sur la région mais elle n'a pas pu obtenir les financements nécessaires.**

**Concernant la société PELICAN ROUGE, le bilan financier satisfaisant avec un petit déficit d'exploitation en 2014.**

**M. DURÉCU demande combien d'employés compte la société de M. GRENIER.**

**M. MALANDRIN lui répond que l'entreprise pourrait compter une vingtaine d'employés. Il précise que c'est l'entreprise qu'il souhaiterait favoriser car elle représente les meilleures garanties pour notre collectivité.**

## **11) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :**

Jeu­di 15 jan­vier 2015 : AG du club de l'amitié à 14h30

Ven­dredi 16 jan­vier 2015 : Inauguration de la MAM

Ven­dredi 16 jan­vier 2015 : Remise des lots de l'UCAD

Dimanche 18 jan­vier 2015 : Galette des rois du comité des fêtes de Vautuit

Jeu­di 22 jan­vier 2015 : Réunion PLU à 19h00

Dimanche 25 jan­vier 2015 : Grand Prix d'échecs

Mer­credi 28 jan­vier 2015 : Jeux Seniors à 14h00

Jeu­di 29 jan­vier 2015 : Signature de la charte avec la MSA à 16h00

Jeu­di 29 jan­vier 2015 : Vœux de la Communauté de Communes à 18h30

Ven­dredi 30 jan­vier 2015 : Election de Miss Doudeville

Ven­dredi 30 jan­vier 2015 : Départ en retraite de Monique CADINOT

Sam­edi 31 jan­vier 2015 : Galette des Rois des Miss

## 12) QUESTIONS DIVERSES :

M. GEMEY indique que le nouveau guide municipal a été disposé sur les tables pour chaque membre du Conseil Municipal. M. MALANDRIN précise que toutes les remarques sont les bienvenues. Il indique aussi que nous avons reçu en Mairie les vœux et le bulletin municipal de la Ville d'IZERNORE.

M. MALANDRIN informe les membres du Conseil Municipal des dysfonctionnements récurrents à l'Ecole de Musique et de la cohabitation très compliquée entre les membres de l'Harmonie et ceux de l'Ecole de Musique. Des photographies sont visionnées par les membres du Conseil Municipal : un piano et des instruments de musique disposés autour, un professeur de piano qui décide qu'il ne peut assurer ses cours à cause de la présence de ces instruments devant son piano.

M. DURÉCU demande que soit fait un point sur la consultation concernant les assurances.

Mme GUENOUX l'informe que la Commune est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la compagnie GROUPAMA. La consultation a concerné les compagnies : AXA – GAN – GROUPAMA.

La société AXA a été écartée avec un tarif supérieur aux deux autres compagnies qui, au niveau du tarif, se rapprochent.

Le choix s'est porté sur la compagnie GROUPAMA, dont le contrat ne prévoit pas de franchises pour la commune en cas de sinistres. Cette société permet aussi plus de souplesse concernant les avenants éventuels que la Commune peut solliciter en cours d'année.

M. DURÉCU ajoute qu'il était dommage que cette question ne soit pas traitée en séance du Conseil Municipal. Il précise que les méthodes des assureurs semblent discutables au vu de la différence de tarification pour les garanties communales qui sont passées de 25 000.00 euros à 11 000.00 euros en deux mandats.

M. MALANDRIN lui répond qu'il ne se souvient pas que la question de la renégociation des tarifs fût évoquée en séance du Conseil Municipal au cours de la dernière mandature. Une renégociation a peut-être eu lieu pendant le mandat de M. DURÉCU mais aucune communication n'a été faite aux membres du Conseil Municipal.

M. MALANDRIN rappelle qu'il fallait aussi assurer la Commune dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il ajoute que les propositions ont été communiquées lors de la séance du 19 décembre dernier et que la résiliation à titre conservatoire de l'ancienne compagnie d'assurance a aussi été annoncée lors de la séance du 16 octobre 2014.

M. MALANDRIN précise aussi que la compagnie qui a été retenue est aussi la compagnie d'assurance dont le tarif est le plus faible des trois sociétés consultées.

M. DURÉCU précise que l'assureur était le même de 2008 à 2014 (AXA) : le contrat d'assurance n'a jamais été résilié.

### **13°) ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CONVENTION DES SERVICES DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ DU DÉPARTEMENT**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux services de conseil en énergie partagé du département.

#### **Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux services de conseil en énergie partagé du département.

### **14°) LA CONVENTION DES SERVICES DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ DU DÉPARTEMENT PRÉVOIT LA DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNES**

La commune s'engage dans cette convention à :

- désigner un élu « responsable Energie » qui sera l'interlocuteur privilégié du conseiller pour le suivi d'exécution du conseil,
- désigner un agent administratif ou technique « économie d'énergie ».

Il est proposé de désigner Monsieur Jacques FORTIN, comme élu « responsable Energie », et Monsieur Philippe PETIT, comme agent technique « économie d'énergie ».

Les membres du Conseil Municipal doivent voter pour la désignation de ces deux personnes.

#### **Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de nommer Monsieur Jacques FORTIN, comme élu « responsable Energie », dans le cadre de l'adhésion de la Commune à la convention des services de conseil en énergie partagée du Département.

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 5 abstentions (opposition municipale) décident de nommer Monsieur Philippe PETIT, comme agent technique « économie d'énergie » dans le cadre de l'adhésion de la Commune à la convention des services de conseil en énergie partagée du Département.

**15°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION : PORTE ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'une porte permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'Eglise Notre Dame de l'Assomption (ouverture d'une ancienne porte murée, mise en place d'une menuiserie et création d'une plateforme d'accès).

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'une porte permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'Eglise Notre Dame de l'Assomption (ouverture d'une ancienne porte murée, mise en place d'une menuiserie et création d'une plateforme d'accès).

**16°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – RECONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE**

Dans le cadre du programme de démolition/reconstruction de la salle polyvalente, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la reconstruction d'une salle polyvalente sur le parking du Mont Criquet.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la reconstruction d'une salle polyvalente sur le parking du Mont Criquet.

**17°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DÉMOLITION-DÉSAMIANTAGE DE LA TRIBUNE AU STADE DE FOOTBALL PIERRE DUCROTTÉ**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires

ruraux pour la démolition de la tribune et des vestiaires situés sous cette dernière. Je rappelle que cette tribune fait l'objet d'une interdiction d'accès par arrêté municipal du 24/03/2014 et qu'après analyse, elle possède de l'amiante.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la démolition de la tribune et des vestiaires situés sous cette dernière. Je rappelle que cette tribune fait l'objet d'une interdiction d'accès par arrêté municipal du 24/03/2014 et qu'après analyse, elle possède de l'amiante.

**18°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – REMISE EN ÉTAT DES VESTIAIRES SITUÉS SOUS LA TRIBUNE APRÈS SA DÉMOLITION - STADE DE FOOTBALL PIERRE DUCROTTÉ**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la remise en état des vestiaires situés sous la tribune après sa démolition.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la remise en état des vestiaires situés sous la tribune après sa démolition.

**19°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EGLISE VAUTUIT**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour refaire le clocher de l'Eglise de Vautuit afin d'arrêter les infiltrations d'eau de la terrasse sur le mur récemment maçonné.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour refaire le clocher de l'Eglise de Vautuit afin d'arrêter les infiltrations d'eau de la terrasse sur le mur récemment maçonné.

**20°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX DE TOITURE DU PRÉAU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE JOSEPH BRETON**

Dans le cadre de la révision de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour des travaux de toiture du préau de l'école primaire Joseph Breton.

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour des travaux de toiture du préau de l'école primaire Joseph Breton.**

**21°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour aménager l'accès de la voirie de notre commune à l'ensemble des personnes à mobilité réduite.

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour aménager l'accès de la voirie de notre commune à l'ensemble des personnes à mobilité réduite.**

**22°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – CIMETIERES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement des cimetières de notre commune.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement des cimetières de notre commune.

**23°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – CIMETIERE : ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement des accès du cimetière de notre commune pour les personnes à mobilité réduite.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement des accès du cimetière de notre commune pour les personnes à mobilité réduite.

**24°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – CRÉATION D'UNE CLASSE « INFORMATIQUE » À L'ÉCOLE PRIMAIRE BRETON**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet de création de classe informatique à l'école primaire Breton.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet de création de classe informatique à l'école primaire Breton.

**25°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX: LES BATIMENTS COMMUNAUX : ISOLATION ET CHANGEMENT DES MENUISERIES DU BATIMENT SITUÉ DANS L'ENCEINTE DE LA GENDARMERIE**

Dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment communal situé dans l'enceinte de la gendarmerie, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour des travaux d'isolation, de changement de menuiseries, de chauffage...

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour des travaux d'isolation, de changement de menuiseries, de chauffage...**

**26°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – REHABILITATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école de musique, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour des travaux de changement de menuiseries, isolation, plafonds... pour le bâtiment de l'école de musique.

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour des travaux de changement de menuiseries, isolation, plafonds... pour le bâtiment de l'école de musique.**

**27°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : ECOLE BRETON : RÉDUCTION ÉNERGÉTIQUE**

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux pour la réduction énergétique de l'école primaire Breton, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le changement de tous les thermostats ainsi que la mise en place d'un programmateur sur la chaudière.



**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le changement de tous les thermostats ainsi que la mise en place d'un programmeur sur la chaudière.

**28°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – CRÉATION D'UN « CITY STADE »**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'un « city stade ».

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'un « city stade ».

**29°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – VOIRIE SÉCURITÉ : RUE DE LA CHAMBRETTE**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement de la voirie pour sécuriser la rue de la Chambrette.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement de la voirie pour sécuriser la rue de la Chambrette.

**30°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – VOIRIE SÉCURITÉ : MISE EN PLACE DE ZONE 30 (Rue du Mont Criquet/Vert Galant) ET DE ZONES 50 (route de Bosc Mare – entrée Seltot – rue Auguste Cavé)**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement de la voirie pour sécuriser la chaussée.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement de la voirie pour sécuriser la chaussée.

**31°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – VOIRIE SÉCURITÉ : SUR LA DÉPARTEMENTALE 20 FACE À L'ÉGLISE**

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement de la voirie pour sécuriser la départementale 20 au niveau de l'Eglise.

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'aménagement de la voirie pour sécuriser la départementale 20 au niveau de l'Eglise.

**32°) DEMANDE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA COMMISSION DES FINANCES ET À LA COMMISSION DES TRAVAUX**

Les dossiers de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux doivent être transmis au plus tard pour le lundi 16 février 2015, c'est pourquoi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de donner une délégation de pouvoirs à la commission des finances et à la commission des travaux afin de pouvoir prendre toutes les décisions nécessaires pour finaliser les dossiers (les priorités, le type de financement...).

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. DURÉCU** fait remarquer que ce vote impliquera que la décision finale concernant ces dossiers de subventions reviendra aux membres de la Commission des Finances et de la Commission des Travaux et non au Conseil Municipal.

**M. MALANDRIN** donne lecture de la liste des membres des deux Commissions : elles réunissent quasiment l'ensemble des membres du Conseil Municipal, à part Mme LECLERC, qui sera invitée à cette réunion conjointe, cela afin d'éviter de réunir le Conseil Municipal.

**M. DUTHOIT** demande pourquoi il n'a pas été fait de demande de subvention pour la signalétique à l'instar des demandes effectuées auprès du Département.

**M. LAURENT** lui répond que la signalétique ne rentre pas dans le champ de la DETR.

**M. PERCHE** s'interroge : il faut sûrement des devis pour les travaux à subventionner, y compris pour la salle du Mont Criquet ?

**M. MALANDRIN** lui répond que le rapport du programmiste, qui doit nous parvenir rapidement, permettra de donner une estimation précise des travaux de reconstruction, en espérant que ce document convienne aux Services de la Préfecture.

**M. PERCHE** demande si le montant indiqué par le programmiste suffira pour la demande de subvention.

**M. MALANDRIN** lui répond que pour les Services du Département, cette estimation leur suffit pour la demande de subvention, mais que c'est peut être différent pour la Préfecture. **M. MALANDRIN** joindra à la demande de subvention une lettre d'accompagnement.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent une délégation de pouvoirs à la commission des finances et à la commission des travaux afin de pouvoir prendre toutes les décisions nécessaires pour finaliser les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR (les priorités, le type de financement...).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**

**La date de la prochaine séance du Conseil Municipal n'a pas été fixée.**